



## COMMUNIQUE DE PRESSE

FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES MASSEURS  
KINÉSITHÉRAPEUTES  
RÉÉDUCATEURS

### NOUVELLE CONVENTION : la profession s'engage à une large majorité

Paris, le 2 avril 2007

La signature avec l'UNCAM le 13 février 2007 par la FFMKR d'un protocole d'accord a permis de finaliser un texte conventionnel remplaçant celui de 1994 et sa cohorte d'avenants. Cette convention obsolète était inadaptée à un mode d'exercice libéral rénové.

Le nouveau texte soumis aux représentants des syndicats départementaux réunis à Paris en Congrès extraordinaire le samedi 31 mars 2007 a été approuvé à une très large majorité (85,49 %).

Alain Bergeau, le Président de la FFMKR a donc été mandaté pour signer officiellement cette nouvelle convention avec le directeur général de l'UNCAM Monsieur Frédéric Van Roekeghem le mardi 3 avril 2007 à 9 heures. Les autres syndicats représentatifs sont eux aussi invités à cette signature.

Ce texte est l'aboutissement de longues négociations commencées en avril 2006. Celles-ci ont été rendues difficiles par un faible taux de progression de l'ONDAM de médecine de ville pour 2007.

Dans cette nouvelle convention, la FFMKR se félicite :

- de la disparition totale, sous quelque forme que ce soit, de toute maîtrise comptable de l'activité individuelle. La profession prend un engagement de maîtrise médicalisée simplifiée basée sur une montée en puissance du bilan diagnostic kinésithérapique,
- des revalorisations nomenclaturaires d'un 1/2 point sur les actes touchant le rachis et l'ostéoarticulaire. Cette revalorisation, qui couvre 60 % de l'activité des masseurs-kinésithérapeutes représente 116 Millions d'Euros remboursables,
- de la prise en compte du dossier porté par toute la profession sur l'optimisation des admissions en Soins de Suite et de Rééducation permettant de dégager des économies réalistes et réalisables pour les redistribuer à la profession,
- de la participation des masseurs-kinésithérapeutes à la prévention en particulier sur les rachialgies.

➤ 3 rue Lespagnol  
75020 PARIS

tél : 01 44 83 46 00  
fax : 01 44 83 46 01

[www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)

enregistré sous le numéro 13.366

.../...



Dans les négociations qui se poursuivent avec les caisses, la FFMKR sera très attentive sur trois points :

- les mesures concrètes de simplifications administratives visant à la suppression du quantitatif de la prescription et à la simplification de l'envoi de la fiche de synthèse du bilan diagnostic,
- la suppression de la demande d'entente préalable,
- un ONDAM 2008 trop faible, associé à une évolution tendancielle insuffisante sur les économies concernant les SSR compromettrait une revalorisation nomenclaturaire ou tarifaire en 2008.

La signature de cette nouvelle convention est un acte pragmatique et responsable permettant de continuer à construire l'avenir dans le cadre d'un contrat conventionnel rénové et simplifié.

Contact : Alain BERGEAU  
06.80.25.96.34